



Non versement prestation compensatoire

Par **bernard07**, le **22/08/2014** à **08:34**

bonjour

un jugement de divorce a fixé le versement d'une prestation compensatoire à mon profit
cette prestation compensatoire est versée chaque mois pendant huit ans

mon ex conjoint me signifie par courrier recommandé qu'il ne souhaite plus verser la
prestation compensatoire car il estime que ma situation a évolué .

je pense qu'il n'est pas possible de décider unilatéralement les choses sans nouvelle décision
du juge des affaires familiales , aussi je souhaiterai savoir les démarches à effectuer pour que
mon ex conjoint continu à me verser la prestation compensatoire qu'il me doit tant qu'une
nouvelle décision du juge ne serait intervenue.

comptant sur votre aide

merci

sincères salutations

Par **Visiteur**, le **22/08/2014** à **10:13**

Bjr,

et vous avez raison ! Seul un juge peut décider d'un changement de PC ou de PA ! Ce serait
trop facile sinon ! et si votre situation évolue dans l'autre sens ? votre ex va accepter
d'augmenter la PC ? non bien sur ! Voyez avec le JAF ? par courrier ?